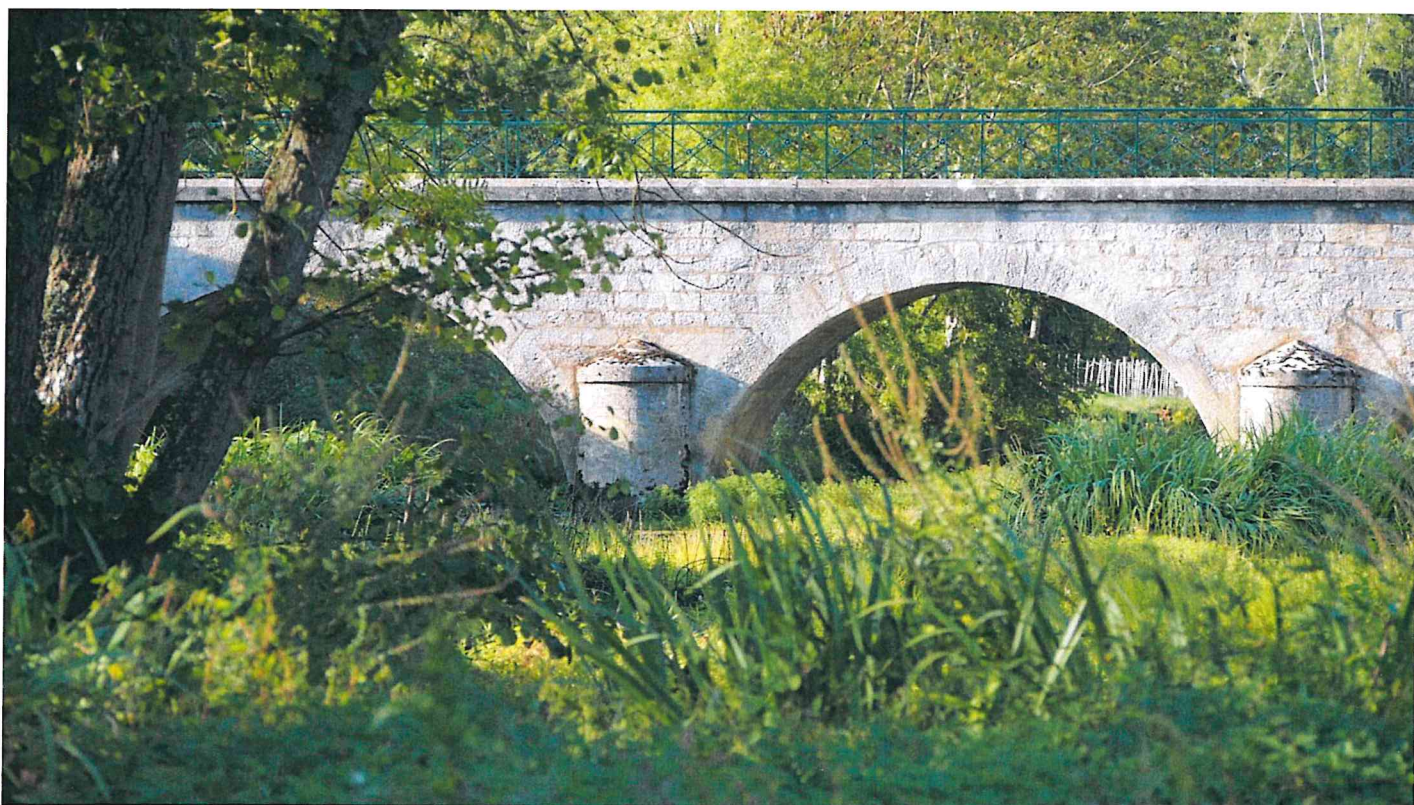


Le Bulletin Municipal de Poilly sur Serein



Année 2019

VŒUX DU MAIRE

Chers Poillysiennes, chers Poillysiens,

Pourquoi avoir choisi cette photo de notre pont écrasé de verdure, et colorer ce bulletin annuel de vert ?

Le vert, c'est la nature, puissions-nous oublier cette année d'extrême sécheresse, ces images désolantes de rivière à sec, étouffée par ces grandes herbes, sans oxygène pour les poissons...

A l'échelle de notre petite communauté, poursuivons nos efforts pour mieux trier, moins gaspiller, plus recycler, préserver les ressources naturelles, notamment l'eau, cet élément vital déjà si rare et si précieux...

Vert c'est aussi l'espoir, que nous devons garder malgré les malheurs qui nous frappent. Si la mort est toujours difficile à admettre, elle devient même intolérable quand elle laisse derrière son sinistre sillage, des enfants, un mari ou des parents orphelins. Je pense particulièrement à eux, qu'ils soient assurés du soutien infailible de toute la communauté de Poilly.

Le vert, c'est aussi le symbole de l'issue favorable, comme le feu qui passe au vert : c'est exactement ce qui s'est passé pour le dossier de la place de l'église, où après 18 mois de procédures, un accord va permettre qu'un nouveau chantier voit le jour et que la place retrouve son relief, son rôle, et sa sérénité...

En une seule année de mandat, l'équipe municipale a consacré tout le budget mobilisable à un vaste programme d'entretien de la voirie communale, routes, arbres et chemins, d'extension de l'éclairage public et de la sécurité incendie, de travaux de maintenance dans nos bâtiments. Malgré ces résultats, les besoins de notre petit village restent immenses, de gros dossiers épineux se profilent à l'horizon, qui demanderont beaucoup d'attention et qui obligeront à des dépenses, sur un budget de plus en plus réduit...

Poilly mérite cette lutte, car c'est un beau petit village, vivant, composé de jeunes, d'anciens, d'actifs, de retraités, entre qui la solidarité et l'entraide savent encore s'exprimer dès que nécessaire. Le temps de l'assistanat est révolu, n'attendons pas que tout vienne, c'est Poilly qui a besoin de nous, alors poursuivons nos actions collectives, donnez de votre temps dans les associations, chacun à sa manière peut contribuer à l'effort général et apporter sa petite pierre à l'édifice...

Je souhaite que cette année 2020 vous préserve des malheurs et de la maladie,
Qu'elle vous apporte de belles surprises et des petits bonheurs chaque jour,
Et que nous restions, pour Poilly, tous unis et réunis !

Mme le Maire, Hélène Comoy

ETAT CIVIL



NAISSANCE :

LECESTRE Florent le 11 mai

DECES :

MALCUY ép. LEROY Ghislaine	le 5 février
VAISSIER ép. WILBRETT Marie Anne	le 2 mars
OPPENEAU ép. NONY Anne	le 31 mars
LAGOGUEE Jacques	le 20 mai
BEZANCON René	le 15 juillet
CUSSAC Paul	le 5 septembre
COULON ép. DELESTRE Christelle	le 9 septembre
BARBA Aurélien	le 15 septembre
SAGOURIN ép. BLOT Yvonne	le 25 septembre
MOREAU Maurice	le 1 ^{er} octobre
LACROIX André	le 12 novembre
MOREAU ép. TAINTURIER Elisabeth	le 22 novembre



FINANCES COMMUNALES 2019

DEPENSES
250 540 €

de Fonctionnement
220 342 €

Salaires / Charges
Indemnités
(70 880 €)

Impôts et contributions
dûs par la commune
(50 019 €)

Achat fournitures
Charges bâtiments (tél, edf ...)
(25 838 €)

Frais scolarité
maternelle et primaire
(13 620 €)

Contrats de Maintenance
Assurance
(6 647 €)

Honoraires
Prestations extérieures
(6 152 €)

Intérêts d'emprunts
(4 192 €)

Réfection voirie :
ch de la Liberté / St Potentien
Entretien chemins :
élagages, épareuse, concassé
(31 963 €)

Entretien bâtiments
(6 558 €)

Fêtes / Feu d'artifice
(3 078 €)

Cotisations / Abonnements
Subventions
(1 395 €)

d'Investissement
30 198 €

Remboursement d'emprunt
(11 178 €)

Poteaux incendie
Rue Crémine et Place Luzerne
(6 638 €)

Renforcement
Eclairage public
(4 215 €)

Réfection murs intérieurs
église
(5 573 €)

Défibrillateur
(1 656 €)

Equipement aire de jeux
(515 €)

Caméra zone de tri
(423 €)

La commune dispose d'un budget « Dépenses » très modeste pour fonctionner, dont environ 75% est mobilisé d'office sur des postes fixes (en bleu sur le diagramme), comme les salaires et charges, nos impôts, les charges edf, téléphone, les frais de scolarité, ...

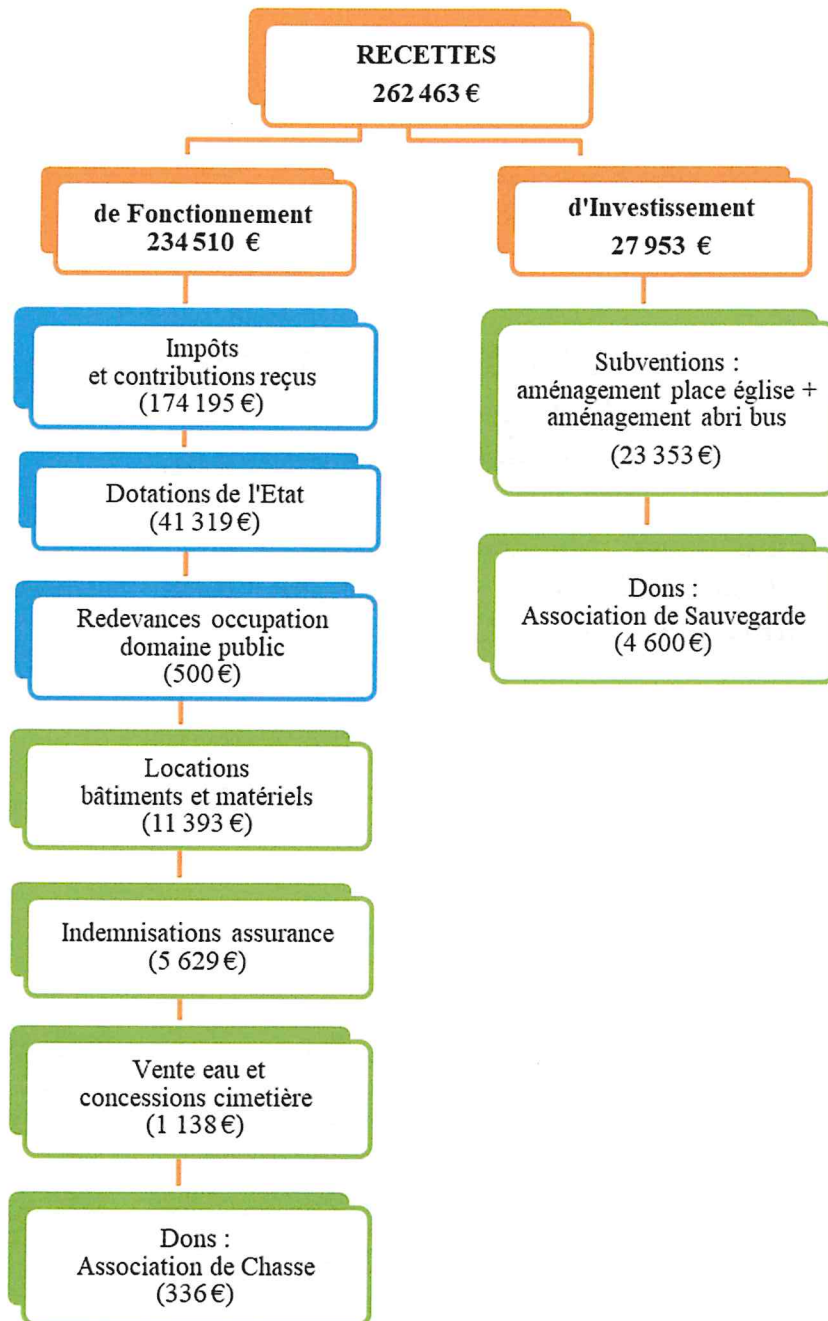
Sur la part restante (en vert), soit environ 62 000 € mobilisables en 2019, nous avons choisi d'en consacrer la moitié à des travaux d'entretien de voirie et de chemins, car de gros efforts étaient à faire.

Nous avons ensuite privilégié pour nos dépenses, la modernisation du réseau de protection contre l'incendie, l'extension de l'éclairage public, ainsi que des travaux sur nos bâtiments communaux.

Compte tenu de nos limites budgétaires et du coût très élevé du mètre linéaire, d'autres portions de routes communales ont dû être reportées, tout comme des travaux sur la grange ou des trottoirs du centre bourg.

A noter qu'en investissement, nous avons déjà réservé par sécurité des montants sur des études, des dépenses imprévues et le parvis de l'église et qu'ils resteront affectés dans le prévisionnel 2020.

FINANCES COMMUNALES 2019 (Suite)



INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie
48 rue d'en Bas
89310 Poilly-sur-Serein
Tél : 03.86.75.90.29
Fax : 09.62.11.16.93

Email : poillyserein-mairie@wanadoo.fr
Site internet : www.poillysurserein.com

Horaires d'accueil du public :

Lundi : 9h00 – 11h00
Mardi : 16h30 – 18h30
Jeudi : 9h00 – 11h00
Samedi matin : sur RDV

EQUIPE MUNICIPALE

Le Maire : Hélène COMOY

1^{er} Adjoint : Patrick CERVEAU

2^{ème} Adjoint : Tony BOITELET

Conseillers municipaux : Mathieu CERVEAU, Françoise MALAQUIN, Gisèle MENETREY, Fanny MIGNON, Monique NICOLLE, Bernard SARRAZIN, Virgile TUPINIER, François VENOT.

PERSONNEL COMMUNAL

Secrétaire de mairie : Gaëlle DE RYCK

Adjoint technique : Joël LECESTRE



NOUVEAUX HABITANTS

Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux habitants. Pensez à venir vous présenter au secrétariat de Mairie, c'est le seul moyen de vous connaître.

Nous pourrions vous renseigner sur la vie pratique dans le village, sur les services municipaux et communautaires qui sont à votre disposition.

Tout au long de l'année, nous vous invitons à consulter les panneaux d'affichage situés devant la mairie.

RECENSEMENT DES JEUNES DE 16 ANS

Les jeunes filles et garçons de 16 ans, habitant la commune doivent obligatoirement se faire recenser, en se présentant en mairie avec leur livret de famille et leur carte d'identité dans les 3 mois suivant leur date d'anniversaire. L'attestation de recensement délivrée leur sera nécessaire pour se présenter à tout concours ou examen, scolaire ou autre, comme le permis de conduire.

RCUBE THD : LA SOLUTION INTERNET TRES HAUT DEBIT

Notre commune bénéficie d'un relais utilisant les fréquences hertziennes de la Boucle Locale Radio : RCube THD.

La connexion pour l'abonné se fait à partir d'une antenne placée sur le toit.

Le grand public bénéficie d'un service «triple Play» (internet à 30 Mbit/s pour environ 30€ par mois, téléphone et télévision), et peut choisir parmi 4 opérateurs.

Renseignements en mairie.

ORDURES MENAGERES

Le ramassage des ordures ménagères a lieu le **mardi matin (horaires variables)**.

Attention aux jours fériés, vérifiez sur le calendrier.

Il est impératif d'avoir un bac rigide avec couvercle et de le sortir la veille au soir.

Les cartons sont refusés par les rippers, il faut donc les déposer selon leur taille, dans le container « carton » ou à la déchetterie.

La zone des containers Place de la Luzerne est désormais placée sous vidéo-surveillance. Elle doit rester propre et tout dépôt d'ordures, de sacs, ou d'emballages posés à même le sol, est strictement interdit et amendable.

Le service de tri des emballages va évoluer sous l'impulsion de la commission de l'environnement de la 3CVT :

- Il a été décidé le passage en porte à porte pour la collecte des emballages (tous sauf le verre)
- Toutes les habitations se verront dotées d'un bac de tri (financé par la 3CVT)
- La collecte des emballages se fera en alternance avec la collecte des ordures ménagères courantes.

DÉCHETTERIE

Vous disposez d'un droit d'accès aux déchetteries de : Chablis située route d'Avallon ou de Maligny située ZA – rue Gaston Houssier.

Horaires d'ouverture :

CHABLIS	MALIGNY
Lundi / Mardi : 13h30-17h	Lundi / Mardi : 8h30-12h
Mercredi / Jeudi : 8h30-12h	Mercredi / Jeudi : 13h30-17h
Vendredi / Samedi : 8h30-12h et 13h30/17h	Vendredi / Samedi : 8h30-12h et 13h30/17h

Lors de votre première visite et sur présentation d'un justificatif de domicile, une carte d'accès vous sera délivrée.

SCOLARITES

Par conventions signées avec les mairies concernées, les enfants de Poilly-sur-Serein suivent leur scolarité Maternelle et Élémentaire à Chablis (ou à Noyers pour ceux en cursus scolaire déjà entamé).

Le cursus Collège se déroule à Noyers (ou à Tonnerre ou Chablis si dérogation acceptée).

Le cursus Lycée se poursuit à Avallon (ou à Tonnerre si dérogation acceptée ; automatique pour les collégiens de Tonnerre).

Tous ces établissements sont desservis de Poilly par des lignes régulières de bus scolaire, à l'exception du lycée d'Avallon.

SERVICES A L'ENFANCE

Les services à l'Enfance sont de la compétence de la communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs.

A Chablis, vous disposez d'un Multi-accueil (crèche), d'un Centre de Loisirs, d'un Relais d'Assistantes Maternelles ainsi que d'une école de musique et multisports.

Une navette gratuite pour aller au Centre de Loisirs de Chablis

Un service de transport gratuit vers le Centre de Loisirs de Chablis est proposé afin de faciliter la vie quotidienne des familles isolées en secteur rural.

Il fonctionne tous les mercredis en période scolaire et tous les jours pendant les petites et grandes vacances.

Votre enfant pourra ainsi rejoindre le Centre de Loisirs en toute autonomie, et sera redéposé le soir dans votre commune.

Renseignements et inscriptions auprès du Centre de Loisirs
Tel : 03.86.42.06.98



LOCATION DU FOYER ou du MATERIEL

Tarifs de location du Foyer communal :

	Journée	Week-end	Réunion/ Vin d'honneur
Habitants de la commune	130 €	200 €	60 €
Particuliers / associations hors commune	180 €	250 €	80 €
Jeunes de Poilly (- 25 ans)	60 €	100 €	30 €
Associations communales / Décès	gratuit		

Chèques de caution de 500 € + 50 € pour le ménage.

Tarifs de location du matériel communal :

Quantité	Matériel	Tarif	Caution
1	Tables pliantes avec 2 bancs	5 €	100 €
10	Tables pliantes avec bancs	40 €	1 000 €
20	Tables pliantes avec bancs	80 €	2 000 €
1	Plancha gaz avec 3 réchauds	150 €	500 €
1	Friteuse électrique de 30 L	50 €	100 €

Le prêt sera gratuit pour les associations de la commune ainsi que pour les comités de la Saint-Vincent Tournante du Chablisien ; seule la caution sera demandée.

Location du matériel intercommunal :

La Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs met à disposition des associations, des communes membres et de tous les habitants le matériel suivant :

- 9 grilles d'exposition (pour expos photos, tableaux, ...)
- 2 Barnums (8mx5m)

Tarifs et conditions de location à la 3CVT : 03.86.18.92.48

Nouveauté 2020 !

L'Atelier propose de la location de vaisselle. Chaque formule comprend assiettes plates, assiettes à desserts, verres à vin, verres à eau, flûtes, couteaux, fourchettes, petites cuillères, couverts à poisson, tasses à café, corbeilles à pain, carafes.

Nous vous proposons une formule « 50 personnes » pour 25 euros le lot, et une formule « 100 personnes » pour 50 euros le lot. (Possibilité de cumuler les 2 lots).

Plus de renseignements, conditions et réservation auprès de L'Atelier, en venant nous rencontrer les mardis, jeudis de 14h30 à 17h00,

Par mail à : latelier89310@gmail.com

ou par téléphone au 06.74.87.00.33 ou 06.63.39.84.81

(Petit rappel, nous louons également des tonnelles)



TRAVAUX D'URBANISME

L'église et le colombier sont des édifices classés ou inscrits à l'inventaire des monuments historiques. Tout projet de travaux apportant la moindre modification à l'aspect extérieur de votre habitation doit être préalablement déclaré et doit obtenir une autorisation. Il en est de même pour les installations d'assainissement.

ASSAINISSEMENT

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) est un service géré par la Communauté de Communes.

Son rôle :

- vous conseiller et vous accompagner dans la mise en place de votre nouvelle installation d'assainissement non collectif ou autonome. Cet équipement est obligatoire si votre rue n'est pas équipée d'un réseau d'assainissement collectif
- contrôler sur le terrain les nouvelles et anciennes installations.

Contact : Marion DUFOUR Adresse : 2 rue du Serein 89800 Chablis (bâtiment face au magasin Delingette) Téléphone : 03.86.18.92.48

FUEL – GROUPEMENT DE COMMANDE

Les Poillysiens sont toujours intéressés par la commande groupée de fuel (43 personnes) afin de bénéficier de rabais conséquents.

La liste est constituée par la responsable du groupement qui la transmet au fournisseur en faisant jouer la concurrence.

Les commandes inférieures à 500 litres doivent être faites à titre exceptionnel (problèmes financiers, maladie, chômage).

Si vous êtes intéressés, inscrivez-vous auprès de Danielle PICORNELL au 03.86.75.96.52.

SERVICES DE L'ÉPICERIE

L'épicerie PROXIMARCHÉ du village vous propose les services suivants :



- Alimentation générale
- Distribution Butagaz
- Dépôt de pain (Viennoiseries et pâtisseries sur commande)
- Point Poste
- Possibilité de commander par mail : epiceriepoilly@orange.fr
- Livraisons gratuites Tél : 03.86.54.84.22

HORAIRES :

Lundi : Fermé **Mardi au Vendredi** : 7 h – 13 h / 17 h – 19 h
Samedi : 8 h 00- 13 h / 17 h – 19 h **Dimanche** : 8 h – 13 h / Fermé



PIZZA TRAITEUR

Un service de vente à emporter fonctionne du jeudi au dimanche de 18h à 22h : pizzas, hamburgers, croques, tapas,... Sur place et sur commande : 07.77.86.41.73

**VÉRIFIEZ VOTRE SITUATION ÉLECTORALE
AINSI QUE VOTRE BUREAU DE VOTE À TOUT
MOMENT SUR LE SITE SERVICE-PUBLIC.FR**



**INSCRIVEZ-VOUS
SUR LES LISTES
ÉLECTORALES**

**POUR VOTER, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE INSCRIT
SUR LES LISTES ÉLECTORALES**

INSCRIVEZ-VOUS JUSQU'AU 7 FÉVRIER 2020

(IL FAUDRA PRÉVOIR UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE)

- EN MAIRIE
- PAR INTERNET SUR SERVICE-PUBLIC.FR
- PAR COURRIER (FORMULAIRE CERFA N°12669*02 À TÉLÉCHARGER SUR SERVICE-PUBLIC.FR)

**ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 ET 22 MARS 2020**

LE CIVISME : Mieux vivre ENSEMBLE

Puisque la vie est faite tout autant de **respect** que de **tolérance**, voici quelques précautions pour vivre en bonne entente.

Circulation et Stationnement

- **Roulons** à vitesse modérée, respectons les limitations de vitesse.
- **Stationnons** nos véhicules dans la mesure de notre possible à l'intérieur d'un garage ou d'une cour, si nous en possédons. Ceci évitera de surcharger les stationnements dans les rues, déjà fort encombrées.
- Pour le bien-être et la sécurité de tous, nous vous rappelons que le code de la route interdit le stationnement sur le trottoir ou à cheval sur le trottoir.

Civilité et Sécurité

- Il est souhaitable que les **jardins** soient régulièrement entretenus afin d'éviter la propagation des ronces et autres graminées aux propriétés voisines.
- Les **arbres, arbustes et arbrisseaux** doivent être plantés à bonne distance des propriétés voisines. La distance recommandée est de 2 m minimum de la ligne séparative des deux propriétés.
- N'oublions pas d'**élaguer** nos arbres ou autres haies en bordure des voies publiques et privées de manière à permettre le passage des piétons sur le trottoir et éviter que les branches ne touchent les câbles électriques ou téléphoniques.
- Egalement pour des raisons de tranquillité publique du voisinage, veillons à quitter le **terrain de l'aire de jeux** au plus tard à minuit.

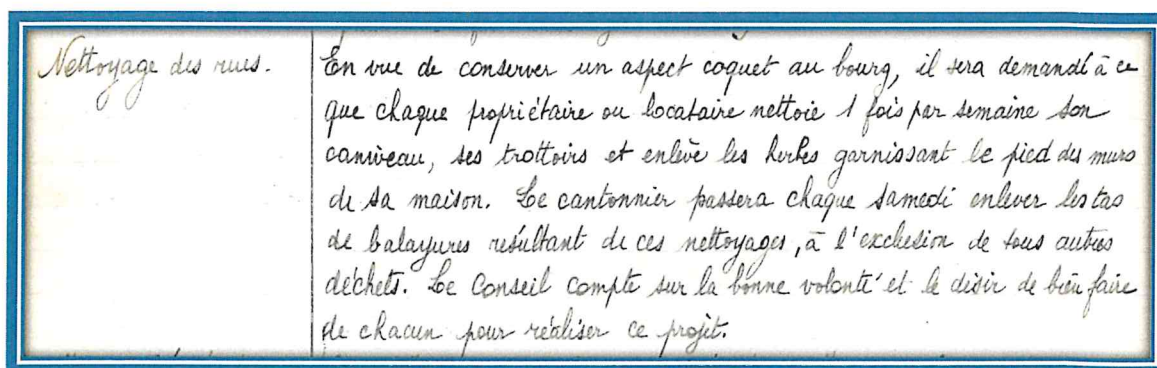


Propreté

- Ne jetons pas les détritux en dehors des **containers** réservés à cet usage.
- Évacuons nos objets encombrants à la **déchetterie** sans attendre ; respectons les jours et horaires d'ouverture.
- Ramassons les **déjections** de notre chien, même dans les caniveaux qui ne sont pas auto nettoyants. Accompagnons-le à l'extérieur du village pour lui apprendre d'autres endroits !
- Respectons les **espaces verts** communaux et privés. Emportons nos déchets avec nous.
- Il est recommandé de sortir les **poubelles** au plus tôt la veille de la collecte après 18h00 et de les rentrer ensuite le plus rapidement possible. Il est interdit de les laisser sur la voie publique.
- Les propriétaires ou locataires sont tenus d'assurer le nettoyage de leur **boite aux lettres**, des **caniveaux** et des **trottoirs**, ainsi que l'enlèvement des mauvaises herbes en bordure de leur propriété. Il est interdit de jeter les balayures sur la voie publique ou dans les avaloirs d'eaux pluviales. En automne, il incombe aux propriétaires de ramasser leurs **feuilles mortes** et en hiver, de dégager la **neige** du trottoir devant leur habitation.



Il est bon de rappeler que ces dispositions ne datent pas d'hier, voyez l'extrait du conseil municipal du 15 mai 1959 !



Sylvain Horton, un bouilleur de cru à votre service

(extraits Yonne Républicaine, janvier 2014)



A POILLY SUR SEREIN
2^{ème} QUINZAINE DE JANVIER 2020
RUE DE LA LUZERNE

« (.....) Installés pour la semaine au centre du bourg, Sylvain Horton et son fils Stéphane, distillent à toute vapeur odorante les fruits que leur apportent leurs clients. Roland, 86 ans, le père de Sylvain, à l'origine de la distillerie itinérante, est là aussi, pour « donner la main ».

Il ne manquerait pour rien au monde cette période hivernale, où l'entreprise familiale, spécialisée dans les travaux agricoles avec des engins spécifiques, est pratiquement au repos en même temps que les champs.

Roland Horton et son épouse se sont installés au village en 1962. Avant lui, son père William, dit Billey, était ouvrier dans une exploitation à Montigny-la-Resle, et c'est cet alambic, datant des années 1925, que Roland a racheté quand il est devenu son propre patron.

« Cela donnait de l'occupation pour l'hiver », se souvient-il. À cette époque, il y avait beaucoup de concurrence, pour distiller : « Il fallait obtenir l'autorisation de la préfecture et des impôts indirects. »

Aujourd'hui, Sylvain et Stéphane tournent dans 22 communes de l'Yonne où les attendent des clients, avec essentiellement de la prune et de la pomme.

Quelques rares clients ont encore leur privilège de bouilleur de cru, les autres acquittent leurs droits, selon une réglementation très précise et en fonction de la quantité d'alcool produite (...) »

FÊTES ET ANIMATIONS DU VILLAGE

Le village de Poilly a la chance d'être doté de nombreuses associations qui œuvrent sans relâche pour apporter à tous les habitants une meilleure qualité de vie.

La commune apporte son soutien aux associations communales ayant pour objet l'organisation pour tous de loisirs, sports, festivités et animations, en leur offrant la gratuité des photocopies, la mise à disposition gracieuse des locaux communaux disponibles et une page dans le bulletin municipal.

Toutes ces animations festives vous offrent la possibilité de rencontrer du monde, de mieux nous connaître, et participent à la vie de Poilly.

Festivités 2020

Samedi 11 janvier :	Vœux du Maire
Samedi 08 février	La Saint-Vincent de Poilly
Samedi 02 mai :	Course de caisses à savon
Vendredi 08 mai :	Commémoration au monument aux morts
Juin :	Visite gourmande
Samedi 11 juillet :	Fête Nationale avec feu d'artifice et Repas Guinguette
Samedi 22 août :	Repas du Colombier + tombola
Samedi 17 octobre :	Moules Frites
Mercredi 11 novembre :	Commémoration au monument aux morts
Fin Nov/ début Déc.	La Saint Eloi de Poilly
Samedi 19 décembre :	Fête communale de Noël

LES ASSOCIATIONS SERVICES LOISIRS DE POILLY

L'Atelier

Centre De Première Intervention de Poilly

Sauvegarde des Monuments de Poilly

Club des Cheveux d'Argent

Comité St Vincent de Poilly

Gym Club du Serein

L'Association de chasse

L'Atelier

Association Loi 1901

L'année 2019 à L'Atelier

Une année riche de rencontres, d'évènements et d'activités

Tout au long de l'année, l'Atelier a été ouvert aux adhérents, les mardis et jeudis après-midi : jeux de sociétés, puzzles, activités « couture » avec la naissance d'Au Fil de l'Aiguille pour apprendre à coudre à la machine, recevoir des conseils et exécuter des créations ou pour réparer des vêtements apportés. Les mardis et jeudis après-midi, lors des vacances scolaires, les enfants adhérents résidents ou vacanciers ont bien profité de jeux calmes à l'Atelier.

Quelques samedis et mercredis par mois ont été programmés pour les enfants : Ateliers bois (construction d'un hôtel à insectes), Atelier LPO concernant les rapaces et leurs pelotes de réjection, cours de soutien scolaire (niveau primaire, collège et lycée), et mise en scène du spectacle de Noël.

Devant une boisson et dans une ambiance agréable, autour de jeux divers, de détente et de bavardages, nous avons passé des soirées « café associatif » bien appréciées le dernier vendredi de chaque mois : ces soirées sont attendues par nombre d'entre vous, aussi nous continuerons bien évidemment à vous recevoir avec grand plaisir.

Les évènements organisés ont concernés différents thèmes : la galette des rois, la dictée, la soirée des enfoirés, le concours de belotte, la collaboration avec la Ligue Protectrice des Oiseaux (répertorier les oiseaux sur le territoire de Poilly avec plusieurs rencontres : balade découverte des oiseaux, atelier avec les enfants, réunions d'informations), la journée de ramassage des déchets, le stand Atelier de vente d'articles (sacs en tissus et cartes postales) présent à la course de Caisse à Savon du village, la pétanque, la fête des voisins, la fête de la musique, le repas et le bal du 14 juillet, l'exposition de voitures anciennes (Trop'Fées), la fête d'Halloween. Ainsi que la présentation avec les enfants du spectacle de Noël en lien avec la mairie de Poilly...

D'autres activités sont prévues pour 2020, en attendant de les découvrir, toute l'équipe de L'Atelier se joint à moi pour vous souhaiter une belle et heureuse année 2020, et une bonne santé pour vous et vos familles.

La Présidente
Fanny Mignon



Le Café Associatif L'Atelier : 48 rue d'En Bas
Mail : latelier89310@gmail.com

CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION DE POILLY-SUR-SEREIN

Bonjour à tous,

Je tiens tout d'abord à rendre hommage à René Bezançon ainsi qu'à Maurice Moreau qui ont longtemps fait partie du CPI de Poilly-sur-Serein et qui nous ont quittés cette année.

En 2019, les pompiers de Poilly ont été appelés à onze reprises pour dix missions de secours à personnes et un feu de chaumes. Nous avons fait six manœuvres et suivi une matinée de formation de maintien des acquis de secours d'urgences médicales au centre de secours de Chablis.

Nous souhaitons la bienvenue à Marion qui vient de suivre la formation "prompt secours" lui permettant ainsi d'intervenir sur les missions de réanimation et d'urgences vitales. Par ailleurs, cinq d'entre nous ont suivi deux jours de formation "opérations diverses" au Centre de Formation Départemental d'Auxerre, nous préparant à la capture d'animaux, au maniement d'échelles, au pompage, à l'utilisation de tronçonneuses et à la progression en milieu périlleux.

Début novembre, quatre pompiers ont suivi cinq jours de stage "équipier secours" dans le but de compléter leurs compétences en technique de brancardage, d'immobilisation et d'extraction de victimes. Ces techniques leur permettent d'intégrer les équipages des Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes du SDIS de l'Yonne.

Tous les participants ont validé ces différents stages et reçu leurs diplômes, bravo à tous.

L'effectif du CPI est à ce jour de neuf pompiers (trois femmes et six hommes), un groupe soudé mais qui demande à être consolidé. Si certains d'entre vous émettent le souhait d'intégrer le CPI, femmes ou hommes, merci de contacter le chef de corps ou le secrétariat de mairie.

Un grand merci aux sapeurs-pompiers bénévoles du CPI de Poilly-sur-Serein qui donnent de leurs temps pour venir en aide à tous ceux qui en ont besoin.

Pour nous joindre, composez le **18** ou le **112**, en cas d'incendie important ou d'aléas climatiques, complétez cette action par un appui prolongé sur le bouton de la sirène situé sur la façade de la mairie.

L'ensemble des pompiers du Centre de Première Intervention de Poilly-sur-Serein se joignent à moi pour vous souhaiter une très bonne année 2020.



Le chef de corps, François Venot

ASSOCIATION « SAUVEGARDE DES MONUMENTS DE POILLY »

Notre association vieillissante assure ses 27 ans d'existence malgré tout grâce à votre générosité, disponibilité et votre soutien.

Il existe un proverbe qui dit : « Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. »

Il y a quelques mois je n'avais peut-être pas entendu que le souhait de bon nombre d'adhérents était que je reste Présidente de notre association.

Après réflexion, il y a encore quelques travaux à déterminer pour embellir nos monuments.

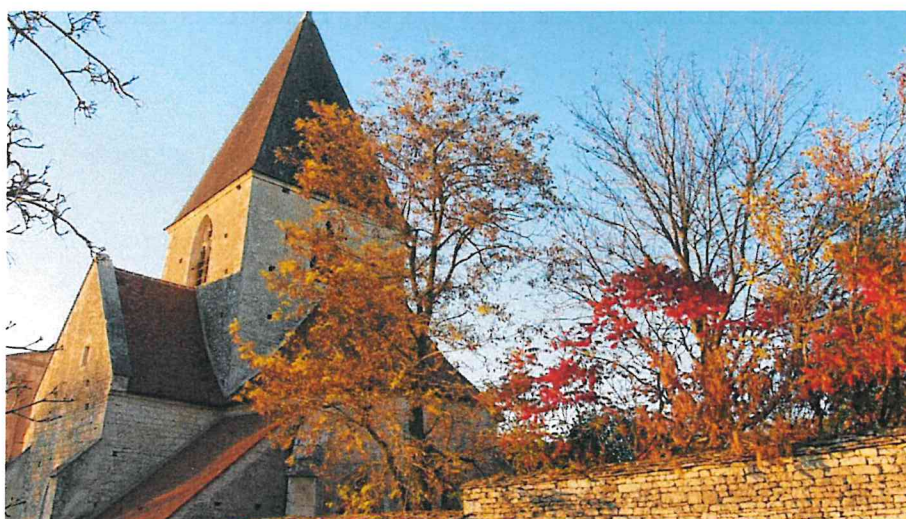
Notre histoire ne s'arrête donc pas là, je vous ai écoutés.

Continuons notre aide à la commune au travers des dons qui permettent d'engager des travaux sans que cela n'alourdisse la feuille d'impôts de nos concitoyens.

Pour conclure et tout en ayant une pensée pour les personnes disparues en 2019,

La Présidente et les membres du bureau vous souhaitent une bonne et heureuse année 2020 à partager avec ceux qui vous sont chers.

Mireille BILLAULT



CLUB DES CHEVEUX D'ARGENT DE POILLY SUR SEREIN

RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2019

Après avoir été fermé pour les fêtes du 19 décembre 2018 au 04 janvier 2019, le Club des Cheveux d'Argent de POILLY SUR SEREIN a repris et poursuivi ses activités tout au long de l'année 2019 dans la Salle Communale de POILLY SUR SEREIN mise à sa disposition par la Mairie et dans laquelle il s'est installé le 05 décembre 2018 :

- Réunions traditionnelles les mercredi après-midi : jeux, goûters et anniversaires avec petits cadeaux ;
- Galette des Rois le 09 janvier 2019 ;
- Repas de fin d'année le 27 novembre 2019 préparé par la Maison REBECHE, Traiteur à JOUX LA VILLE, suivi de la traditionnelle tombola et de jeux pour celles et ceux qui le souhaitent ;
- Fermeture du Club pour les fêtes du 18 décembre 2019 au 08 janvier 2020.

Aucune excursion, ni aucun loto n'ont été organisés en 2019.

L'année 2019 a vu disparaître plusieurs des adhérents les plus anciens et les plus fidèles du Club, mais de nouveaux adhérents sont venus le rejoindre et lui permettent de continuer ses activités.

Et, bien entendu, le Club est toujours heureux d'accueillir de nouveaux adhérents qui souhaitent passer un après-midi paisible et convivial.

Bonne Année 2020 à tous et à toutes petits et grands.

* * *
*



COMITE ST VINCENT DE POILLY

Notre Comité a organisé en 2019 plusieurs événements festifs, pour le plaisir des habitants de Poilly :

En début d'année, la soirée dédiée à Saint Vincent, avec comme il se doit, une bénédiction de notre Saint à l'église, avant un magnifique banquet !

Puis notre équipe de bénévoles s'est lancée dans l'organisation de la première course de caisses à savon, sur la route de Béru : en dehors du temps qui n'était pas avec nous, (mais dans le comité, on commence à s'habituer, c'est même devenu un sujet de plaisanterie entre nous !), les participants et les spectateurs sont venus nombreux, tous ont passé une super journée, avec une belle organisation, leurs encouragements nous ont vraiment fait plaisir !



Enfin, à l'automne, en collaboration avec l'Amicale des Pompiers, ce fut le traditionnel repas Moules Frites, qui rassemble toujours autant de monde fidèle ! Nous poursuivons volontiers ces festivités pour l'année 2020, notez dès à présent les dates sur votre agenda !

Une association ne vit et ne reste debout que grâce à ses membres, à leur implication, alors je profite de ce mot pour remercier personnellement chacun des membres du Comité : Etienne, Alexandre, Hélène, Danielle, Françoise, Fanny, Camille, Jean-Claude, Mathieu, Doudou, Virgile, Tony, Laurent et Romaric !

Notre Comité accueille volontiers d'autres nouveaux venus, n'hésitez pas à me contacter, et vous y serez les bienvenus !



Je souhaite aux Poillysiens une heureuse année 2020, en espérant avoir le plaisir de vous retrouver autour d'un verre, à l'occasion d'une de nos multiples rencontres !

Thibault Malaquin, le Président



ASSOCIATION GYM CLUB DU SEREIN

Le bilan de l'association reste très mitigé, pas assez d'adhérents pour payer la prestation d'un éducateur sportif et les charges annexes.

Lors de la dernière assemblée générale, il a été décidé de ne plus reconduire un contrat d'engagement d'éducateur sportif pour la prochaine saison. Une assemblée générale extraordinaire sera organisée en avril ou mai 2020 pour décider définitivement de l'avenir de l'association.

J'invite toute personne intéressée par sa reprise à me contacter.

La séance du mardi soir continue jusqu'à fin mai, Par contre la séance du mercredi matin a été interrompue en novembre dernier pour mettre en place dans le cadre des ateliers les bons jours gérés par la CARSAT, un atelier équilibre jusqu'à fin février, un vif succès, avec une bonne douzaine de participants.

L'association a été créée en 1996, j'en assume la présidence depuis 2003. Elle a connu de fortes participations notamment de personnes venant des villages environnants. Après, des associations sur Chablis, Noyers se sont implantées offrant un service de proximité, et l'association a commencé à voir son effectif diminuer.

Pour que les charges soient assumées, il faudrait un effectif d'au moins 20 adhérents pour une cotisation annuelle de 120.00 €. Comment réussir à constituer un groupe cohérent dans un petit village comme POILLY où les attentes des uns et des autres ne sont pas les mêmes, contraintes d'horaires, capacités physiques différentes, tranches d'âges.

Je ne vois pas de solution et je tiens à remercier la municipalité qui a mis à disposition la salle communale gratuitement pendant toutes ces années, et versé en 2019 une participation aux frais SACEM.

Je ne manquerai pas de vous tenir informés de la suite réservée à l'avenir de l'association.

Bonne année.

La présidente,
Monique NICOLLE

L'association communale de chasse de Poilly sur Serein

Notre association a été fondée en 1979 et était composée de 45 membres, dont presque tous étaient de Poilly. Aujourd'hui, nous ne sommes plus que 21 membres.

La chasse est réglementée par la Fédération Départementale de l'Yonne et par la Direction Départementale du Territoire. Un plan de chasse nous est attribué chaque année concernant le grand gibier.

Nous chassons de fin septembre à fin février. En début de saison nous allons au petit gibier et à partir de mi-octobre, et le samedi uniquement, nous chassons le grand gibier. Le dimanche, seule une très faible minorité de notre groupe chasse le petit gibier, uniquement dans les endroits chassés la veille et dans les prés.

Nous n'empruntons la forêt que quelques heures les samedi matin et après-midi. En battue nous sommes habillés avec des vêtements de couleur orange pour être visibles de loin !

Nous sommes conscients d'occasionner un dérangement pour vos projets de promenade et nous nous en excusons. Toutefois, sachant que nous ne retournons jamais sur un même lieu deux fois dans la journée, n'hésitez pas lors de vos sorties à nous demander quels sont les secteurs les plus tranquilles ...

Les zones de Vau du Puits et de Sous la Tour restent des secteurs de réserve, dans lesquels nous œuvrons pour maintenir une population d'oiseaux.

Nous entretenons les chemins en forêt et pouvons mettre à disposition des agriculteurs du matériel de clôture électrique.

L'association des chasseurs de Poilly vous souhaite une excellente année 2020 !



Le président,
JM Falconnier

Réalisé par la mairie de Poilly-sur-Serein

Imprimé par nos soins

Photos : Quentin Moreau / Associations de Poilly / L'Yonne Républicaine

Janvier 2020